Image not found or type unknown

# destruction d'une tombe

Par **rehad**, le **23/12/2019** à **07:40**

Bonjour,

Je possède une tombe familiale dans un cimetière de la petite ville que j'habite. J'ai fait refaire cette tombe il y a deux ans, elle est toute neuve, je suis allé pour la Toussaint porter des fleurs et je retrouve ma tombe avec la pierre tombale endommagée, les angles ébréchés et la plaque de granit de devant le monument arrachée.

J'ai écrit au maire qui m'a répondu qu'il allait faire le nécessaire auprés de son assureur. Quelques temps aprés? il m'écrit qu'en l'absence de tiers, son assurance ne prend pas la réparation en compte.

Que dois-je faire ? la mairie a fait constuire un petit box à déchets en face de ma tombe, et je soupconne que ce sont les services techniques qui, en vidant ce local, ont percuté la tombe. Il n'y que les services techniques qui peuvent entrer dans le cimetière avec un véhicule.

Merci de votre conseil, ce n'est pas du ventalisme.

Par **Tisuisse**, le **23/12/2019** à **16:57**

Bonjour,

Dépôt de plainte contre x pour destructio de bien appartenant à autrui. Dépôt à adresser directement au Parquet, par LR/AR, avec contitution de partie civile (joindre un devis de réfection de l tombe). En effet, les gendarmes locaux voudront conserver de bonnes relations

avec le maire de la commune.

Par **rehad**, le **23/12/2019** à **17:14**

Merci de votre réponse

REHAD

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés